



EDITION SPECIALE

Les Nouvelles Brèves

INFORMATIONS COVID-19

La situation évoluant rapidement, il est conseillé de consulter régulièrement le site internet de la commune www.mairie-fleurieusursaone.fr mis à jour quotidiennement. La mairie s'organise pour assurer la continuité des services et faciliter vos démarches à distance. L'accueil du public est fermé mais disponible par téléphone de 8h00 à 12h00 ou par e-mail.

Téléphone : 04.78.91.25.34

E-mail : mairie.fleurieusursaone@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

Nous traversons des jours difficiles, le corps médical fait actuellement d'énormes efforts, nous en avons conscience, c'est pourquoi de notre côté nous essayons aussi de respecter les règles de civisme qui seules nous permettront de nous protéger et de sortir plus rapidement de cette crise sanitaire et économique qui va durer.

Je remercie le personnel communal, particulièrement les ATSEMS qui entourent les enfants du personnel soignant habitant Fleurieu et Rochetaillée. Selon notre Président, l'école devrait reprendre le 11 mai ... Comment ? Nous attendons les directives qui seront délicates à mettre en œuvre.

Je remercie également cette forte chaîne de solidarité qui est en place à Fleurieu, entre voisins, avec les bénévoles, avec les commerçants.

Pour continuer le service à notre population, et éviter les regroupements, les adjoints se réunissent pour prendre des décisions par groupe de 3, spécialisés sur chaque sujet, tous espacés de plus de 1 m 50.

Dans ce résumé de situation, vous trouverez quelques informations sur les masques qui nous manquent si cruellement, malgré les bonnes intentions de l'Association des Maires de France, de la Métropole, et bien sûr de l'Etat. Face à la carence devant laquelle nous sommes, Fleurieu avec ses faibles moyens se démène, pour commander des masques « barrière » ... » c'est mieux que rien » !

Si certains ont des idées ? Nous sommes preneurs.

Je voudrais profiter de ces quelques lignes pour saluer l'action de Jean-Pierre Gualino et de sa société ATC qui produisent une solution hydroalcoolique que vous pourrez trouver, en petite quantité à la boulangerie et au bar-tabac.

Ayez confiance, prenons soin de nous et des autres.

Nous restons à votre écoute.

Le Maire, Hubert Guimet

POINT SUR LE CONFINEMENT ET LE PORT DE MASQUES BARRIERES

La durée du confinement est prolongée jusqu'au 11 mai. Le déconfinement ne pourra être envisagé qu'à partir du constat d'une décrue avérée des cas graves de Covid-19 dans les services de réanimation.

Il apparaît par ailleurs que quelle que soit la stratégie de déconfinement, des masques seront nécessaires.

La municipalité souhaite anticiper et apporter des solutions pour les Fleurentins.

Les perspectives d'approvisionnement ont été étudiées :

- Pour plus d'efficacité, il est convenu d'avoir recours à des ressources locales en direct sans passer par les administrations.

- Pour l'approvisionnement, une coopération avec Poleymieux, Rochetaillée, Saint Romain est mise en place par les maires.
- **100 masques « barrières »** selon AFNOR ont été commandés à une Fleurantine professionnelle de la couture. Ils seront livrés rapidement et réservés au personnel communal exposé.
- **1500 masques « barrières »** à usage non sanitaire (UNS1) lavables, fabriqués à Charlieu conformes à la spécification AFNOR du 27 mars 2020, ont été commandés.

SOLIDARITÉ – ENTRAIDE : SOLUTION HYDROALCOOLIQUE

M. Jean-Pierre Gualino fournit gracieusement à la commune de la solution hydroalcoolique. Sa société, ATC, a reçu les agréments pour sa fabrication.

Cette solution hydroalcoolique est disponible à la boulangerie et au café de la place qui ont accepté d'en assurer la distribution.

Nous les remercions tous chaleureusement.

Les Fleurentins peuvent s'approvisionner dans ces deux commerces en se munissant de flacons vides qu'ils pourront recharger.

Il leur sera demandé une contribution de 1 Euro pour 10 centilitres.

POURQUOI DOIT-ON RESPECTER LES MESURES DE CONFINEMENT ?

- **Parce que c'est le meilleur moyen de freiner l'épidémie.**
- **Parce qu'il faut éviter de saturer les services de soins.**
- **Parce que l'on peut transmettre le virus sans le savoir.**
- **Parce que c'est une maladie très grave.**

**SAUVEZ DES VIES
RESTEZ CHEZ VOUS**

C'est pour toutes ces raisons qu'il est indispensable de rester confiné au maximum et de ne sortir que pour des raisons impérieuses, tout en suivant scrupuleusement les gestes barrières.

Attention : le port des masques en tissu ne remplace pas et n'exonère pas les personnes de tous les gestes barrière recommandés et des règles de confinement.

MASQUES BARRIERES : DE QUOI PARLONS-NOUS ?

La commune n'est pas en mesure de se procurer des masques de type **chirurgical et FFP2** qui sont réservés en priorité aux soignants.

L'AFNOR a publié, le 27 mars, une spécification pour la fabrication et l'utilisation des masques barrières destinés au grand public. **Ils sont destinés à compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociales.**

- **Masque barrière en tissu** : Ce masque est lavable selon des règles strictes et doit être porté au maximum 4 heures et peut être confectionné par des particuliers.
- **Masque à usage non sanitaire (UNS1 / 2)** : Ce masque est destiné au milieu professionnel en contact avec le public ou **amené à rencontrer un grand nombre de personnes lors de son activité**. Il doit être porté au maximum 4 heures et est réutilisable de 5 à 10 fois. Il est fabriqué par des entreprises agréées.

Ces masques barrières à usage non-sanitaire sont une alternative à la pénurie de masques.

CONFECTION DE MASQUES BARRIERES PAR LES PARTICULIERS

La pénurie de masques chirurgicaux et FFP2 a suscité la multiplication de tutoriels et patrons pour la confection de masques de protection. Devant ce florilège de conseils et de modèles aux qualités hétérogènes et parfois douteuses, AFNOR a pris l'initiative d'éditer un document de référence. C'est le document **AFNOR Spec – Masques barrières**, accessible gratuitement grâce au lien ci-après :

<https://www.afnor.org/actualites/coronavirus-telechargez-le-modele-de-masque-barriere/>

Ce document est pensé pour guider celles et ceux qui disposent des matériaux et des compétences pour se lancer dans la confection artisanale. Il n'est en aucun cas une norme mais une spécification. Il propose un volet important de recommandations d'usage, pour des personnes non habituées à porter un masque. **La performance de tout masque pouvant être détériorée par une mise en œuvre défailante, ce point est extrêmement important. Ce masque n'exonère à aucun moment des gestes barrières. C'est une protection supplémentaire pour les personnes saines lorsqu'elles se déplacent ou travaillent.**